

Mesures à prendre pour les soins et services Intervention à domicile ou en installation

Pour le personnel psychosocial et de réadaptation des directions DPJ,
DPjeunesse, DPSMD, DI-TSA et DP et DPSAPA

Usagers asymptomatiques



COVID-19

Les mesures suivantes s'appliquent aux interventions réalisées auprès d'usagers asymptomatiques, n'ayant pas contracté la COVID-19, en fonction des directives ministérielles en vigueur en date du 9 avril 2020. Pour plus de détails, consultez le [site du MSSS](#).

Les usagers ayant contracté la COVID-19, ou en investigation, et qui présentent des besoins psychosociaux ou de réadaptation seront desservis par une équipe dédiée à la COVID-19.

Les mesures et les équipements de protection requis par la COVID-19 seront alors mis en place, tel que prévu dans le [Guide pour l'adaptation de l'offre de service en soutien à domicile en situation de pandémie de la COVID-19](#).

Avant l'intervention

Si plusieurs intervenants sont impliqués dans le suivi de l'usager, un seul doit être désigné pour le contacter afin de vérifier les informations suivantes :

- A-t-il de la fièvre?
- A-t-il de la toux ou d'autres symptômes d'allure grippale?
- A-t-il voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours?
- A-t-il été en contact étroit avec une personne qui est de retour de voyage depuis moins de 14 jours?
- A-t-il été en contact étroit avec une personne ayant un diagnostic confirmé de la COVID-19?

OUI

Référer l'usager à la ligne d'information
1 877 644- 4545 et, au besoin,
le soutenir dans l'application des recommandations.

NON

Traiter l'usager tel que prévu.

Lors de l'intervention auprès d'un usager asymptomatique

- L'intervenant doit poser à nouveau les questions et suivre la trajectoire proposée précédemment;
- Usager et intervenant : Procéder à l'hygiène des mains avant et après une intervention. Laver à l'eau tiède avec du savon pendant au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique.
- Respecter une distanciation physique de deux mètres avec l'usager et toute personne dans la résidence, s'il y a lieu. Leur demander de faire de même.
- Lorsque l'intervention requiert un contact étroit (moins de deux mètres), **porter un masque de procédure en tout temps**.
 - Conserver le masque pour toute la durée du quart de travail, sauf si le masque est visiblement souillé ou très humide.
 - Lors du retrait du masque, par exemple pour boire ou manger, le ranger dans un sac et le réutiliser ensuite. Procéder à l'hygiène des mains, puis retirer le masque, plier le masque de façon à ce que l'extérieur du masque soit replié sur lui-même. Procéder à l'hygiène des mains avant de reprendre le masque dans le sac et après l'avoir remis.
 - Ne pas descendre le masque de procédure sur le menton ou dans le cou.
 - Vu la pénurie de masques, il est important d'en optimiser le port (voir la vidéo explicative sur YouTube : [Réutilisation du masque de procédure](#)).
- Privilégier le matériel d'intervention ou les jouets faciles à désinfecter. Éviter les jouets en peluche, tissus, bois.
- Éviter les contacts physiques avec les usagers au-delà des mains (qui doivent être lavées fréquemment). Faire attention de ne pas recevoir de gouttelettes respiratoires sur soi (toux, etc.).
- Intervention à domicile :
 - Éviter de toucher à des surfaces non nécessaires avec ses vêtements.
 - Limiter le nombre d'équipements apportés au domicile de l'usager.
- Intervention en installation :
 - Limiter les surfaces de contact. Ranger les articles de bureau et les accessoires dans les tiroirs.
 - Le clavier d'ordinateur doit être à plus de deux mètres de l'usager.

Si l'usager ne collabore pas ou n'est pas en mesure de comprendre ou d'appliquer les recommandations

Si un usager refuse de respecter les mesures sanitaires lors d'une intervention, le professionnel doit sortir du domicile (ou ne pas entrer) et se référer aux consignes et procédures habituelles liées aux situations à risque pour la sécurité et la santé des professionnels de son établissement.

Pour les équipes qui interviennent en situation de crise à domicile, dans un contexte urgent, non planifié ou inconnu, il est important d'avoir des EPI disponibles afin d'être en mesure de réaliser une intervention urgente en toute sécurité.

Recourir, si nécessaire, au soutien d'agents d'intervention ou de policiers pour assurer la sécurité physique du professionnel et les consignes sanitaires durant l'intervention.

Après l'intervention

- Désinfecter, avec des lingettes de peroxyde (Oxyvir) ou une solution désinfectante à base de chlore, tout ce que l'usager a utilisé et touché, incluant les surfaces sur lesquelles il aurait pu y avoir des gouttelettes respiratoires (ex. : l'usager fait du tapis roulant, même s'il n'a pas touché le panneau de contrôle, il faut le désinfecter, car c'est dans son rayon de projection de salive). Une fois le produit appliqué, laisser agir au moins une minute avant de toucher l'équipement. Port de gants recommandé lors du nettoyage.
- Intervention à domicile : Placer les équipements utilisés dans un sac jetable ou lavable dans la valise de la voiture. Pour des équipements plus volumineux, un drap peut être disposé au fond de la valise. Laver le sac lavable à l'eau chaude par la suite. Ranger le masque non souillé dans un sac distinct.
- Vêtements : Si l'usager est asymptomatique, il n'y a aucune précaution particulière. Cependant, si les vêtements sont souillés (ex. : si un professionnel s'est fait éternué ou toussé dessus sans que le patient porte un masque), ils doivent être changés à la suite de l'intervention.

Transport d'un usager : Avant d'avoir recours au transport, l'intervenant doit vérifier si l'usager présente des symptômes (toux, température, difficulté respiratoire).

OUI

Ne pas embarquer l'usager dans la voiture de l'intervenant.

NON

- Transport possible en véhicule privé ou en taxi.
- Si on doit accompagner l'usager lors du transport, respecter une distance de deux mètres, si possible, et porter un masque.
- Demander à l'usager de se laver les mains (solution hydroalcoolique) avant le transport et de s'asseoir à l'arrière.
- À la fin du transport, aucun nettoyage particulier n'est recommandé, sauf si suspicion d'émission de gouttelettes : désinfecter les surfaces à l'aide de lingettes désinfectantes.
- Les usagers asymptomatiques qui requièrent un service de santé essentiel peuvent avoir recours au transport adapté. Les organismes de transport appliquent les directives du ministère du Transport, notamment le respect d'une distance de deux mètres entre les usagers.

Transport des usagers suspectés ou confirmés de la COVID-19

Il est recommandé que les personnes suspectées ou confirmées de la COVID-19 n'utilisent pas le transport en commun pour leurs déplacements, y compris pour aller à un rendez-vous médical, une clinique d'évaluation ou pour retourner à leur domicile. Cela inclut les autobus et les taxis. L'utilisation d'une voiture privée est privilégiée.

Lorsque le transport en véhicule privé est impossible et que le déplacement de l'usager est essentiel, vous pouvez adresser une demande à la centrale de transport. Veuillez consulter le document dans l'intranet : [Directions/Logistique/Procédures/Demande de transport usager stable - Transport interhospitalier, en CHSLD public ou soins palliatifs](#)